

MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE (Oise)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17MAI 2016

L'an deux mil seize, le mardi dix-sept mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM D'ARRENTIERES Marc, LEDOUX Olivier, DUFOUR Bruno, LAFORGE Jean-Pierre, GALLEMAN Francis, BUFFENOIR Pascal, RICHET Eric, GUIGAND Anne-Claire.

Etaient absents : M POSSIEN Christophe, Mmes DUBOIS Suzanne, ENCONTRE Marie-Claude.

Monsieur Olivier LEDOUX a été élu secrétaire.

1. Subvention pour l'agenda d'accessibilité programmée des ERP

Subventions pour l'agenda d'accessibilité programmée des ERP. Préfecture CHSCT et Conseil Départemental. Les travaux de mise en accessibilité concernent la Mairie (porte, signalétique non-voyants, sonnette), la place et le parking. Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour prétendre à un subventionnement complémentaire des travaux. Adopté à l'unanimité par le conseil.

2. Travaux au logement communal

L'employé communal ayant quitté le logement communal au-dessus de la Mairie, il rencontre aujourd'hui des difficultés dans la gestion de son logement situé à Clairoix sans pour autant avoir demandé un retour dans le logement communal pour lequel des travaux de remplacement de menuiseries et de chauffage sont programmés. Au regard des défauts de paiement des loyers du logement communal, 5 conseillers se prononcent contre le retour de l'employé communal au sein du logement et 4 s'abstiennent.

Sont étudiés les devis d'installation de 4 radiateurs des entreprises Moens à Lataule pour un montant de 2 671,26 TTC et ECLR pour un montant de 2 215,14€ TTC.

Monsieur le Maire indique que le devis de l'entreprise Moens comprend des radiateurs à fluide caloporteur tandis que celui de la société ECLR, des radiateurs à corps de chauffe en alliage aluminium pouvant présenter une meilleure inertie et permettant de réaliser des économies d'énergie.

Le conseil retient à l'unanimité le devis de la société ECLR. Le poêle à bois étant source de risques d'incendies dans un logement donné en location, le conseil ne souhaite pas en laisser l'usage pour le chauffage. Ce sont donc trois radiateurs dans les pièces de vie et trois radiateurs dans les pièces de nuit qui seraient nécessaires au logement. Le devis de l'entreprise ECL est à modifier en conséquence. La dépose du poêle et le rebouchage des conduits sont à prévoir.

3. Détecteur de présence salle des Fêtes

Est présenté un devis de l'entreprise ECLR pour l'installation de détecteurs de présence permettant de mettre hors tension les radiateurs lorsque la salle des fêtes est inoccupée, pour un montant de 744,29€ TTC.

Madame Encontre demande s'il sera possible de chauffer la salle sans être présent afin d'en anticiper sa prochaine utilisation. Il doit être demandé des compléments d'information auprès du prestataire de service. En l'absence, le conseil ne se prononce pas sur ce point.

4. Fixation du loyer du logement communal

Il s'agit d'un logement de 70m² de type 3 dont le loyer pourrait être porté à 400€/mois après travaux. M. Richet propose pour future locataire, une mère isolée avec 2 enfants de Moyenneville qui aurait besoin du logement pour le 1^{er} juillet 2016 et dont le père pourrait se porter caution. Il est décidé de prendre rendez-vous avec les personnes concernées afin de définir les modalités d'emménagement et la rédaction du bail pour permettre la réalisation des travaux programmés éventuellement après l'entrée dans les lieux du locataire. Le bail pourrait être indexé selon l'indice insee des loyers.

Le garage du logement nécessite d'être débarrassé par l'employé municipal.

5. Commission d'ouverture des plis

Concernant l'aménagement de la voirie, une subvention de 8 320€ a été accordée par le conseil départemental. Une commission d'ouverture des plis est à constituer avec M. Rubin suite à l'appel d'Offres. Cette commission comprendra Monsieur le Maire, Messieurs les maires-adjoints et Monsieur Dufour.

6. Avis sur la fusion SEZEO FE

Monsieur le préfet de l'Oise demande à la commune de prendre une délibération validant ou non la fusion des syndicats d'électricité SEZEO et FE. Le conseil donne son accord sur cette fusion.

7. Sauvegarde externalisée

Monsieur le Maire propose un contrat de 3 ans auprès de l'ADICO pour une sauvegarde externalisée des données de la mairie pour un montant de 180€/an. Le conseil approuve.

8. Questions diverses

- L'ancienne tondeuse de la commune a été attribuée à Monsieur Leclerc qui fait un don de 400€ au Centre Communal d'Action Social de Neufvy sur Aronde.

- Seule l'entreprise SPB de Saint Just en Chaussée a remis un devis pour le remplacement des fenêtres bois par des fenêtres cintrées en PVC blanc pour le logement à l'étage de la Mairie.
- La CCPS demande si la scène pour la fête de la musique est nécessaire dès l'après-midi. Le conseil précise que la scène est nécessaire dès l'après-midi et sera retournée lundi. Son transport le vendredi après-midi est prévu.
- Le panneau d'affichage des séances de cinéma a été réparé et sera repositionné dans les jours qui viennent. L'employé municipal souhaite qu'il y ait deux personnes pour manipuler ce panneau et manque de matériel adapté. Il est évoqué l'achat de matériel de type boîte à outils pour l'employé municipal.
- Une note « Alerte Citoyens » permettant de recueillir les coordonnées des habitants pour les tenir informés via un SMS des événements communaux va être distribuée à l'ensemble des foyers.
- Les barrières du marais ont été réouvertes.
- Une commission de travaux est à remettre en place car des arbres sont à élaguer. M.Galleman indique que les anciens sapins de Noël coupés, en entrée de village nord, à proximité du point d'apport volontaire de verre, mériteraient d'être évacués.
- Le Conseil décide de limiter l'accès du chalet des jeunes aux 14-20 ans ainsi que de remettre un verrou et un responsable. La barrière en bordure de l'Aronde serait à repeindre en vert foncé. Madame Encontre propose ses services ainsi que la peinture adéquate. L'ensemble des autres travaux précités sera réalisé par la commission travaux qui se tiendra le samedi 11/06/16 à 8h30.
- Est abordée la question de la formule de repas lors de la fête du 13 juillet, sans qu'une solution définitive ne soit retenue.
- Le nettoyage annuel du château d'eau par la Lyonnaise des Eaux est prévu le 16 juin 2016.
- Il est demandé que la base de la bouche de défense contre l'incendie rue de Méry soit nettoyée par l'employé communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.